



## PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, à 9 h, le 12 février 2004.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président  
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président  
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec  
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier  
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

### Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

### Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 22 janvier 2004

#### **Résolution n° E-2004-08**

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 22 janvier 2004.

Adoptée à l'unanimité

### Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

### Bordereau de dépenses

#### **Résolution n° E-2004-09**

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du Comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses pour la période du 16 janvier au 5 février 2004 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 172 143,69\$, plus 19 124,94 \$ pour les salaires versés du 22 janvier au 5 février 2004 aux employés de la CMQ (ceux ne faisant pas partie des prêts de service entre la CMQ et les municipalités membres) ainsi qu'aux élus.

Référence : Bordereau de dépenses du 5 février 2004  
Certificat du  
Trésorier : CT-2004-031  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

**Résolution n° E-2004-10**

De prendre acte du bordereau d'information en date du 30 octobre 2003 contenant les points suivants :

1. Schéma d'aménagement – Processus d'élaboration
2. Plans des grands enjeux – Processus d'élaboration

Référence : Bordereau d'information du 12 février 2004  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

---

PRÉSIDENT

---

SECÉTAIRE